

BOURSE « RECHERCHE-SOCIÉTÉ »

Description du projet de recherche

Mourir en prison : de l'indifférence à la gestion des risques

Mise en contexte. Ce projet de recherche vise à retracer l'histoire de la politique québécoise de prévention du suicide en prison et à analyser sa mise en œuvre au sein des établissements carcéraux. Il est articulé autour d'une question centrale : comment concevoir et mettre en œuvre des politiques bienveillantes visant à prévenir la volonté de se donner la mort dans une institution définie par la contrainte et la peine ? Pour ce faire, il se penche sur la constitution de la population carcérale comme population à risque suicidaire, sur les registres d'action mis en œuvre par les services correctionnels québécois et sur les pratiques des acteurs du milieu correctionnel.

Au cours des dernières décennies, la prévention du suicide est devenue un enjeu et un axe de réforme important des pratiques carcérales. D'après l'Organisation mondiale de la Santé (2007), les détenus forment un groupe à risque suicidaire élevé et ils présentent des taux de suicide plus importants que leurs homologues dans la société. Ce phénomène est particulièrement marqué au Québec où la prévalence des taux de suicide est supérieure à celle des autres provinces canadiennes (Lalande et Giguère, 2009). Pour tenter d'y remédier, le ministère de la Sécurité publique du Québec a pris différentes initiatives, dont la mise sur pied d'un groupe de travail en 1990 et l'inscription de la problématique du suicide à son plan stratégique de 2001. Ces différentes actions ont abouti en 2008 à la création d'une politique provinciale de prévention du suicide. Ainsi, si pendant de nombreuses années, la mortalité en prison est demeurée une réalité peu prise en compte par les politiques pénitentiaires (Corriveau, Cauchie et Perreault, 2014), désormais, l'accent est mis sur la protection de la vie des personnes détenues et la gestion des risques de suicide qu'ils représentent.

Malgré ce changement sans précédent, aucune recherche n'a été menée pour rendre compte des multiples enjeux posés par la mise en œuvre de ce programme qui prévoit d'uniformiser et de rendre cohérentes les pratiques de prévention du suicide dans le réseau correctionnel québécois. En effet, les efforts de recherche ont davantage été mis sur la compréhension étiologique du passage à l'acte suicidaire dans le but d'affiner le portrait des détenus à risque suicidaire (Daigle et Côté, 2002 ; Lalande et Giguère, 2009). En s'intéressant directement aux pratiques des professionnels du milieu correctionnel, le présent projet doctoral propose donc de faire un pas de côté, pour mieux saisir le fonctionnement quotidien de la prévention du suicide dans les prisons québécoises.

Objectifs de recherche. Cette recherche vise à saisir les enjeux contemporains de la prévention du suicide en milieu carcéral en rendant compte du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique québécoise de prévention du suicide carcéral. Elle cherche plus précisément à :

- 1) Identifier les conditions sociales, politiques et savantes qui ont contribué à la construction du problème de suicide carcéral et permis la création de la politique de prévention du suicide carcéral.
- 2) Rendre compte du fonctionnement quotidien de la prévention du suicide en mettant l'accent sur les façons de penser et d'agir des professionnels. Ces pratiques seront étudiées « en train de se faire » afin de saisir ce qui n'a jamais été étudié auparavant, c'est-à-dire les atouts, défis, incertitudes et difficultés rencontrées au quotidien par les équipes responsables de la mise en œuvre d'un programme de cette envergure.

Methodologie. Ce projet de recherche s'inscrit dans le cadre des travaux de socio-histoire de l'action publique (Payre et Pollet, 2013) qui propose d'étudier l'État et ses institutions par les acteurs et les instruments qui les font exister afin de saisir (1) comment certaines questions se transforment en problèmes et en horizon d'action pour les pouvoirs publics et (2) comment l'action publique s'incarne et est traduite en actes. Pour cela, il s'appuie sur une méthode d'enquête ethnographique de type socio-historique (Lafferté, 2009 ; Payre et Pollet, 2013). Ce type de méthode suppose un recours à des données de première main prélevées à la fois sur des terrains archivistiques et sur des terrains de pratique.

L'étude de la problématisation du suicide carcéral et de sa mise en politique publique repose sur l'analyse d'un corpus de sources officielles, scientifiques, médiatiques et militantes ainsi que sur des entrevues réalisées avec des acteurs ayant joué un rôle central dans l'élaboration de la politique de prévention du suicide. Les pratiques professionnelles sont appréhendées par le biais d'observation *in situ* au sein de quatre établissements de détention de la province. Les prisons ont été choisies en collaboration avec la Direction des Services correctionnels du Québec en fonction de leurs spécificités au regard du type de population (prévenu/détenu) du type d'établissement (taille, architecture, date de construction, etc.) et du volume d'interventions relatives à la prévention du suicide réalisées. Les observations sont complétées par une quarantaine d'entrevues de type ethnographique avec des agents des services correctionnels impliqués dans la prévention du suicide ainsi qu'avec leurs gestionnaires. En combinant une présence sur le terrain de longue durée et des entretiens, ce devis méthodologique permet au chercheur une immersion dans les formes d'expérience vécue par les acteurs étudiés et une connaissance de leurs pratiques tout en accédant à leurs perceptions et représentations (Beaud et Weber, 2010). Il se présente donc comme l'outil idéal pour saisir les caractéristiques structurelles et contextuelles, mais aussi les dispositions des acteurs qui définissent les pratiques de prévention du suicide (Lahire, 2012).

Pertinence scientifique. Cette thèse engage une réflexion profonde sur l'institution carcérale et sur les registres d'action publique qui la traverse. Elle s'inscrit dans les questionnements théoriques portant sur la conception et l'usage de nouveaux instruments d'action publique (Halpern, Lascoumes et Le Galès, 2014), pour le repérage, l'évaluation et le suivi des personnes considérées comme présentant un risque suicidaire. Elle croise ces interrogations avec les approches sociologiques de la prison (Chantraine, 2006 ; Cliquennois, 2013; Durand, 2018) pour mettre au jour les tensions fondamentales qui traversent ces actions et comprendre 1) comment mettre en œuvre des actes bienveillants à finalité préventive dans une institution pénale et 2) comment les distinguer des pratiques de renforcement de la surveillance (tel que le renforcement des pratiques d'évaluation et de suivi) et de sanction disciplinaire (tel que l'isolement préventif) dont l'usage marque les transformations contemporaines des prisons.

Implication du projet dans le milieu et retombées pour la pratique.

Cette recherche présente également un intérêt certain pour les milieux de pratique. Elle contribue empiriquement aux savoirs sur les pratiques correctionnelles en s'intéressant directement aux politiques dans lesquelles elles s'inscrivent et à la manière dont elles ont été historiquement construites. Comprendre comment le suicide carcéral a été problématisé et ses effets sur les pratiques préventives, ainsi que sur les limites de ce qui peut être mis en place au sein d'une institution carcérale, présente un apport considérable qui va permettre de nourrir le débat entre les professionnels sur la gestion du suicide et des personnes suicidaires en prison.

En effet, outre la thèse de doctorat, ce projet a pour objectif de livrer un portrait des interventions en matière de prévention du suicide à l'intention des services correctionnels du Québec et de ses acteurs. Il s'agit, grâce au regard externe du chercheur, de fournir une meilleure compréhension des enjeux auxquels ils sont confrontés régulièrement. Précisément, il s'agira de mettre en lumière les

enjeux organisationnels, professionnels et relationnels posés par l'enchevêtrement du dispositif de prévention du suicide et des différentes politiques correctionnelles afin de mieux outiller les professionnels du milieu. Cette recherche leur permettra de comprendre le raisonnement sur lequel repose l'évaluation du risque suicidaire des détenus ainsi que l'attribution de mesures de sécurité telles que la surveillance accrue ou l'affectation des détenus. Elle exposera également les différentes modalités et les motifs plus inconscients de l'évaluation et de la gestion des risques suicidaires en milieu carcéral. Connaître ces raisons permettra aux acteurs du milieu d'ajuster leurs pratiques.

Ce projet présente également un réel intérêt pour les acteurs impliqués dans la prévention du suicide carcéral en dehors des murs de la prison. C'est notamment le cas des centres de prévention du suicide et des centres de crise qui collaborent avec le ministère de la Sécurité publique du Québec. Ces organismes sont habilités à recevoir des appels de personnes détenues ou à former les agents des services correctionnels à intervenir auprès des personnes suicidaires. L'intérêt et la pertinence de cette recherche ont été confirmés par la mise en place d'une collaboration avec l'Association québécoise de prévention du suicide visant à bonifier le contenu des formations à destination des milieux correctionnels. Plus récemment, cette collaboration s'est étendue à la formation des équipes cliniques et des bénévoles de Suicide Action Montréal qui recevront de nouveaux contenus portant sur le milieu carcéral.

Références

- Beaud, S., et Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain: produire et analyser des données ethnographiques*. Paris : La découverte.
- Chantraine, G. (2006). La prison post-disciplinaire. *Déviance et Société*, 30(3), 273 – 288.
- Corriveau, P., Cauchie, J.-F., et Perreault, I. (2014). Enjeux autour de la responsabilité du geste suicidaire en institution carcérale. Analyse des enquêtes du coroner de Montréal entre 1892 et 1950. *Champ pénal/Penal field*, (Vol. XI).
- Daigle, M. et Côté, G. (2002). *Dépistage systématique et prise en charge des hommes incarcérés suicidaires*. Québec : ministère de la Sécurité publique.
- Durand, C. (2018). Un bureau derrière les barreaux. Travail relationnel et pouvoir discrétionnaire dans les audiences pénitentiaires. *Sociologie du travail*, 60(3).
- Halpern, C., Lascoumes, P., et Le Galès, P. (2014). *L'instrumentation de l'action publique : controverses, résistances, effets*. Paris, France : Presses de Sciences Po.
- Lafferté, G. (2009). L'ethnographie historique ou le programme d'unification des sciences sociales reçu en héritage, dans Buton, F. et Mariot, N. (dir.) *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*. Paris : Presses universitaires de France, 45-62
- Lahire, B. (2012). *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*. Paris : Seuil.
- Lalande, P. et Giguère, G. (2009). *La problématique du suicide en milieu carcéral et portrait de la situation dans les établissements de détention du Québec (du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2006)*. Québec : ministère de la Sécurité publique.
- Organisation mondiale de la santé. (2007). *La prévention du suicide dans les établissements correctionnels*. Genève : OMS
- Payre, R., et Pollet, G. (2013). *Socio-histoire de l'action publique*. Paris : La Découverte.